

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 22/1045 :**

Subventions aux associations culturelles

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Accusé de réception en préfecture  
07421974016420221216-22-1045-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Michel FONTAINE

## Affaire n°22/1045 : Subventions aux associations culturelles.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par les associations au titre de l'exercice budgétaire 2023 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre des actions qui concourent à l'intérêt public.

La Collectivité propose de soutenir les projets ci-dessous :

Association	Intitulé et date de l'action	Objet de la demande	Montant
LALANBIK	Accompagnement du projet Centre De Chorégraphique National (CDCN) à PIERREFONDS	Dynamisation de la plateforme chorégraphique dans l'Océan Indien en vue de la création du CDCN. Soutien à la programmation sur l'année : diffusion des œuvres d'artistes vers la population, actions artistiques destinées à la jeunesse, formation professionnelle, création d'un espace numérique/audiovisuel.	50 000 €
GUAN DI	Fête des lanternes	Promotion de la culture chinoise par le biais de cet évènement. L'association GUAN DI proposera sur une journée le 12 février 2023 : un village chinois avec des animations, des démonstrations de danse, de la médecine traditionnelle, des séances acupuncture... L'organisateur proposera également une animation danse et musique dans le forum de la plage	50 000 €
KOMIDI	Festival de théâtre du 3 au 14 mai 2023	13 <sup>ème</sup> édition du Festival de théâtre dans le Sud, à destination du public scolaire et du grand public. Sur Saint-Pierre, le festival s'installera dans les salles de théâtre Lucet Langenier et Pierrefonds : représentations professionnelles, résidences d'artistes, parcours du spectateur.	25 000 € (mise à disposition de salles en ordre de marche)
TOTAL			125 000 €

Le financement de ces actions à hauteur de 120 000 € sera effectué sur la ligne budgétaire des affaires culturelles :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations ci-dessus :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20221216-22-1045-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2022  
Date de réception préfecture : 22/12/2022

- D'APPROUVER les conventions entre la Commune de Saint-Pierre et les associations : KOMIDI, GUAN DI et LALANBIK ;
- DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à ces affaires.

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE